

Déclaration Liminaire des CAPL n°1 et 2 du 6 novembre 2014

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette CAP locale sans dénoncer les actes criminels violents qui se multiplient et frappent les services de la DGFIP. Nous citerons notamment :

- les Centres des Finances Publiques de Morlaix, d'Albertville et chez nous de Questembert qui ont été pris pour cibles et ont été incendiés,
- les centres de Balma, Sarrebourg et hier de Toulouse ont fait l'objet d'agressions

Par ailleurs, les relations avec les contribuables et usagers sont de plus en plus tendues, les incidents sont trop nombreux, qu'il s'agisse d'agressions verbales ou physiques, ainsi lors de nos visites de poste le témoignage des agents nous confirme cette situation qui transparait également dans les fiches de signalements.

Pour Solidaires Finances Publiques, la Direction Générale doit mesurer la gravité de la situation et déclencher un état d'urgence afin d'assurer l'entière protection des agents, des usagers et des biens.

A ce contexte délétère, s'ajoute l'effet ciseau implacable résultant de l'explosion de la charge de travail d'une part et de la baisse des moyens humains et matériels d'autre part. Les conséquences de ces choix sont dramatiques : les files d'attente s'allongent à l'accueil, la fraude fiscale a atteint un niveau inégalé (60 à 80 milliards d'euros de manque à gagner par an), les services de proximité sont tout particulièrement fragilisés faute de moyens, de soutien et de renfort. La présence du service public s'affaiblit, et ce au détriment des usagers et des collectivités locales... C'est un fait indiscutable : les conditions de travail, morales et matérielles, n'ont jamais été aussi dégradées.

Pour Solidaires Finances Publiques les 2000 suppressions d'emplois annoncées pour 2015 ainsi que les déclinaisons des diagnostics du réseau par les directeurs et l'établissement par ces derniers des plans triennaux qui consacrent la mise en pratique de la démarche stratégique sont particulièrement néfastes et destructeurs pour la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques exige une véritable gestion prévisionnelle des effectifs pour tenir compte de la pyramide des âges et anticiper les futurs besoins de notre administration. Les suppressions d'emplois et plus généralement la situation de l'emploi (écarts entre les implantations et la situation réelle) pèsent fortement sur les volumes de mutations et les possibilités de promotion.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'Administration gère la pénurie :

- en étalant le déficit d'emplois sur les départements elle prive les agents d'une mutation,
- en multipliant les déréglementations pernicieuses à la règle de l'ancienneté administrative (EDRA dérogatoires, affectation des prioritaires «ALD », mutations internes, constitution des E.D.R) elle génère de l'injustice.
- en multipliant les postes vacants, gelés ou bloqués, le volume d'agents à la disposition, l'existence des postes à avis ou à profil elle crée des situations préjudiciables aux agents.

Plus que jamais les services ont besoin d'être épaulés et soutenus. Ceci doit passer notamment par des recrutements d'emplois dans toutes les catégories C, B, A, des services à taille humaine avec des chefs de service disponibles et à l'écoute, une formation véritablement à la hauteur des besoins.

Les agents ont également besoin d'être reconnus et valorisés. Malheureusement, la politique actuelle en matière d'emploi conduit à réduire significativement les possibilités de promotions inter catégorielles. Les volumétries annoncées pour 2015 en matière de recrutements et de promotions sont particulièrement inquiétantes et inacceptables.

Concernant cette CAP locale de liste d'aptitude, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Solidaires Finances Publiques revendique la juste reconnaissance du haut niveau de technicité des agents par des plans de qualifications ambitieux qui doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude constitue un des vecteurs importants de cette promotion interne mais ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous, l'ancienneté administrative étant dès lors le critère le plus objectif.

En ouverture des travaux , nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités qui vous a été communiquée par la direction générale .

Solidaires Finances Publiques tient à rappeler que :

- l'égalité de traitement des candidatures est fondamentale quelle que soit la nature du poste occupé,
- les agents ne sont pas forcément maître de leur parcours professionnel,
- compte tenu de leur affectation de nombreux agents ne sont pas en situation d'encadrement. C'est donc bien le potentiel de l'agent qu'il vous convient d'analyser en matière d'aptitude à l'encadrement et en aucun cas la manière de servir .

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit être en aucun cas un critère de pénalisation, notamment si les candidats ont émis des réserves ou des inquiétudes quant aux risques d'une mobilité géographique ou fonctionnelle. Nous tenons à rappeler que Solidaires Finances Publiques était opposé à la fusion des deux réseaux et nous avons combattu le projet de l'administration en exigeant le maintien des statuts particuliers par filière et donc des règles de gestion par filière. Dès lors, les agents ne peuvent subir les conséquences négatives d'arbitrages qui ont nié la spécificité des missions et des métiers de nos deux anciennes administrations.

Quant aux conditions de préparation de cette CAPL , nous aimerions obtenir plus rapidement les documents préparatoires afin de pouvoir anticiper notre travail de présentation des dossiers : certains départements l'ayant obtenu bien avant nous.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques réaffirme qu'il ne participera pas au classement des agents entre eux, les agents classés excellents devant être départagés selon leur ancienneté administrative. Solidaires Finances Publiques dénonce le sous dimensionnement des formations initiales de C en B et de B en A et exige la mise en oeuvre d'un véritable parcours de formation rénové et renforcé pour les agents promus.

Compte Rendu des CAPL du 6/11/2014 - Listes d'Aptitude 2015

En début de séance, nous avons lu notre déclaration liminaire (CF. document), puis la Direction a précisé qu'une réunion d'information avait eu lieu pour l'ensemble des candidats et qu'un entretien individuel avait été proposé.

CAPL Liste d'Aptitude de B en A :

Pour la proposition d'entretien: 13 agents ont effectué cette démarche.

La Direction a ensuite indiqué le nombre d'agents figurant sur la PAS (plage d'appel statutaire) c'est à dire ceux qui peuvent solliciter une promotion, sachant que pour l'accès au grade d'inspecteur, il faut justifier d'au moins 15 années de services publics dont 8 effectifs en catégorie B.

- 277 agents figurent dans la plage d'appel statutaire.
- 46 prétendants (26 FFi & 20 FGP), contre 39 l'an dernier.

La Direction a décliné certains critères de sélection pour être retenu excellent. Critères hyper sélectifs car peu de place.

Rappel du bilan national par âge de l'an dernier:

Liste d'aptitude B en A pour 2014		
nombre de promus		pourcentage
- de 44 ans	5	2,5%
De 45 à 55 ans	114	57%
de 56 ans à 60 ans	68	34%
+ de 61 ans	13	6,5%

La «potentialité de promotion» offerte au département, autrement dit le nombre de candidats pouvant utilement être présentés comme «excellents» et ayant des chances d'être promus est de 2 agents.

Elle a conduit la Direction à retenir 5 candidats déjà au projet.

Cependant, nous avons mis en valeur les qualités de nos adhérents et de nos mandants ; à l'issue de la séance 1 dossier a été « remonté » en « très bon ».

CAPL Liste d'Aptitude de C en B :

La proposition d'entretien individuel n'a pas eu de succès : 1 seul agent a effectué la démarche !!!

La Direction a ensuite indiqué le nombre d'agents figurant sur la PAS (plage d'appel statutaire) c'est à dire ceux qui peuvent solliciter une promotion, sachant que pour l'accès au grade de contrôleur, il faut justifier d'au moins 9 ans de services publics.

- 315 agents figurent dans la plage d'appel statutaire.
- 98 prétendants (54 FFi & 44 FGP), contre 110 l'an dernier (61FFi & 49 FGP) et 151 en 2012 (66 FFi & 85 FGP).

La Direction a décliné certains critères de sélection pour être retenu excellent. Critères très sélectifs car peu de place.

Rappel du bilan national par âge de l'an dernier:

Liste d'aptitude C en B pour 2014		
nombre de promus		pourcentage
- de 44 ans	201	20%
De 45 à 55 ans	577	56%
+ de 56 ans	246	24%

La «potentialité de promotion» offerte au département, autrement dit le nombre de candidats pouvant utilement être présentés comme «excellents» et ayant des chances d'être promus est de 8 agents.

Elle a conduit la Direction à retenir 7 candidats au projet.

De fait, nous avons mis en valeur les qualités de nos adhérents et de nos mandants.

En définitive, à l'issue de la séance de la CAPL:

- 11 dossiers ont été classés «excellent».

Ainsi, suite aux interventions des élus du personnel, nous avons eu la satisfaction de voir 4 collègues supplémentaires portés sur la liste des «excellents» et 6 candidats proposés « très bon ».

La Direction a communiqué sur les critères retenus pour la comparaison des dossiers:

- Dossier d'évaluation global (c'est la notation et les appréciations des 5 dernières années : profil croix avec cotations excellentes nécessaires)
- Aptitude à exercer les fonctions du grade supérieur (pilotage et animation)
- Aptitude à la mobilité géographique et fonctionnelle
- Participation aux concours
- Examen du parcours professionnel
- Investissement personnel pour la collectivité

Les choix ont été faits de manière collégiale par l'équipe de direction.

La Direction reconnaît qu'une certaine subjectivité subsiste dans le choix des candidats classés excellents.

Solidaires Finances Publiques rappelle que les possibilités de promotion via les plans de qualification doivent être pourvues principalement par concours internes et examens professionnels.

Pour nous, le poids des critères subjectifs dans le processus de sélection de la liste d'aptitude est injuste car cela favorise les comportements opportunistes, le clientélisme, mais aussi et surtout, cela désagrège les liens sociaux et professionnels au sein des équipes de travail.

Pour nous, la liste d'aptitude est également un des vecteurs importants de promotion interne mais ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont rappelé que, dans chaque intervention, ils ne se livreraient à aucun classement entre les agents et se garderaient d'établir une comparaison entre les dossiers. Pour nous, ce classement est de la seule responsabilité de l'administration.

Solidaires Finances Publiques a voté «contre» les listes de candidats «à revoir», «très bon» ou «excellent».

Ce vote mérite une explication qui a, du reste, été fournie au cours de la CAPL :

Il ne s'agit en aucun cas de voter contre les agents qui se sont vus classés «excellent» ou «très bon», mais bien contre les modalités de sélection du dispositif actuel de la liste d'aptitude.

Les motifs d'opposition ne manquent pas :

- les aspects subjectifs de la liste d'aptitude,
- l'absence d'homogénéité dans l'élaboration des listes d'aptitudes,
- le fait que toutes les candidatures y compris celles identifiées comme «à revoir» ne soient pas soumises à l'examen de la CAP nationale
- les conséquences de la «culture du mérite» en matière de conditions de travail et d'ambiance professionnelle,
- les choix opérés par l'administration centrale en matière d'équilibre entre concours, examens professionnels et liste d'aptitude.

Les autres organisations syndicales (CFDT et CGT) ont également voté contre.

Solidaires Finances Publiques demande aux chefs de services de refuser de classer les agents, d'autant que la Direction ne tient pas toujours compte de ces avis lors de l'élaboration des projets.

Si nous nous félicitons de constater l'inscription de certains de nos collègues dans le champ des promotions possibles dans le cadre de la campagne 2014 de liste d'aptitude, nous ne pouvons accepter le principe d'un classement qui discrimine les agents entre eux sur la base de critères subjectifs.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec les élus, les militants, les correspondants !



Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL A – Morbihan	
Marc Villecourt – Tit	Nadine Guehenec - Supp
Expert à la CAPL : Jean-Marc Papotier	

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL B – Morbihan	
C P :	
Yves-Marie Delliste – Tit	Yannick Le Sausse - Supp
C 1ère classe :	
Philippe Faure – Tit	Françoise Mathieu – Supp
C 2ème classe :	
Colette Le Falher – Tit	Loïc Perraud – Supp
Expert(e)s à le CAPL:	
Annie Rio Annick Soule	Jean-Marc Papotier

PS : Pour plus d'information sur le positionnement de Solidaires Finances Publiques à l'égard des listes d'aptitude, nous vous invitons à lire notre liminaire./.

BULLETIN D'ADHÉSION

2014 **Coupon à remettre à votre correspondant accompagné du règlement** **Solidaires Finances Publiques 56**

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Grade Echelon Indice

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTÉRIEL
N° à 10 chiffres (voir ANAIS)

FILIÈRE FISCALE →

FILIÈRE GESTION PUBLIQUE →

Adresse administrative - service - structure - téléphone _____

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____ Mel personnel

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr